

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

L'AN deux mille quatorze, le **vingt** du mois de **juin** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ESCUDIER, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 12 juin 2014 au nombre prescrit par la loi.

En application de l'arrêté préfectoral en date du 06 juin 2014 portant convocation des conseils municipaux dans le département.

Présents : MM. Bernard ESCUDIER, Cécile LAHARIE, Marc MONTAGNÉ, Françoise MIALHE,
José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Fanny BAXTER, Fabrice CABRAL,
Annie RAYNAUD, Henri COMBA, Leila ROUDEZ, Philippe PAILHE,
Chantal GLORIES, Gérald MANSUY, Céline CABANIS, Serif AKGUN,
Françoise ROQUES, Thierry COUSINIE, Dominique PETIT, Aurélie SUNER,
Fatiha YEDDOU-TIR.

Procurations :

Muriel ALARY	à	Marc MONTAGNE
Anne-Marie AMEN	à	Cécile LAHARIE
Didier HOULES	à	Bernard ESCUDIER
Armande GASTON	à	Fanny BAXTER
Jacques BELOU	à	Françoise MIALHE
Isabelle BOUISSET	à	Dominique PETIT
Mathias GOMEZ	à	Aurélie SUNER

Absents excusés : M. Eric LEBOUUC

Secrétaire de séance : Françoise MIALHE

M. le Maire : L'élection des Sénateurs aura lieu le 28 septembre 2014. Vous avez tous reçu l'arrêté préfectoral qui prévoit que nous avons l'obligation de nommer quinze délégués titulaires et cinq délégués suppléants. Cette élection se fait à la proportionnelle.

Il convient de désigner un secrétaire de séance : Françoise MIALHE, si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Pas d'objection, donc Françoise MIALHE, secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'élection, je vais procéder à l'appel des présents.

Nous allons maintenant, procéder au vote. Il convient d'abord de composer le bureau électoral. Il est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Donc sont membres du bureau électoral : Mme Annie RAYNAUD, M. Dominique PETIT, M. Fabrice CABRAL et Mme Aurélie SUNER.

Je vous rappelle que chaque votant ne peut avoir qu'un seul pouvoir. Le vote se fait sans débat, à bulletin secret.

Le vote peut avoir lieu sous enveloppe mais ce n'est pas une obligation si le pliage du bulletin permet de conserver le secret du vote. Il se trouve que les bulletins sont de tailles différentes donc nous avons prévu des enveloppes.

Je dois vous donner connaissance des listes qui ont été déposées :

- Liste Aussillon Ensemble :

Bernard ESCUDIER	Cécile LAHARIE
Marc MONTAGNE	Françoise MIALHE
José GALLIZO	Muriel ALARY
Jérôme PUJOL	Fanny BAXTER
Fabrice CABRAL	Anne-Marie AMEN
Henri COMBA	Céline CABANIS
Philippe PAILHE	Annie RAYNAUD
Thierry COUSINIE	Jeannette MARTY
Sérif AKGUN	Joëlle ALQUIER
Jacques BELOU	Geneviève VIDAL

- Liste "Aussillon C'est vous"

Dominique PETIT	Isabelle BOUISSET
Mathias GOMEZ	Aurélie SUNER
Eric LEBOUÇ	Fatiha YEDDOU-TIR

M. le Maire en qualité de président du bureau électoral fait procéder au vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont procédé au dépouillement.

M. le Président donne lecture des résultats :

- "Aussillon Ensemble " : 23 voix
- "Aussillon C'est Vous" : 5 voix

Ce qui donne d'après la calculatrice de la Préfecture : 13 délégués pour la liste "Aussillon Ensemble" et 2 délégués pour la liste "Aussillon, C'est vous".

Le procès-verbal (annexé au compte rendu) est dressé sur le champ, en trois exemplaires les membres du bureau sont invités à le signer, ainsi que la feuille de proclamation

M. le Maire : La séance est close, je vous remercie. Vous êtes invités à "l'inauguration" de l'Espace NOUGARO, qui a commencé depuis 17 h.